
DUBLIN – Francophonie @ ICANN
Lundi 19 octobre 2015 – 16h00 à 17h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

EMMANUEL ADJOVI : Je crois que nous allons commencer. Avant de commencer, nous sommes en train de distribuer la version en français de l'ouvrage sur la gouvernance de l'Internet, que [peu clair] *foundation* a édité avec l'appui de l'OIF. Donc, ce sont des ouvrages qui peuvent nourrir la réflexion sur la gouvernance de l'Internet.

Merci d'être venu nombreux, comme d'habitude, à notre concertation francophone. Nous disposons d'une heure trente minutes. Maintenant, ça fait une heure quinze à peu près, donc nous allons essayer d'aller vite.

Je voudrais introduire pour gérer le débat, monsieur Éric Adja, qui est le directeur de la Francophonie numérique, donc c'est lui qui est à ma gauche, c'est lui qui a pris la succession de Pierre Ouedraodo, que je voudrais vous présenter encore.

Vous voulez que je vous présente, Monsieur Ouedraodo?

D'accord. Oui, vous ne le connaissez pas.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Bon. Au moins, vous connaissez maintenant Éric, qui a voulu, en participant pour la première fois à une réunion de l'ICANN, marquer l'importance que l'OIF attache à la question de la gouvernance et qui concerne tout ce qui a été développé dans la stratégie de la francophonie numérique et qui signale l'attachement de l'OIF à une gouvernance de l'Internet inclusive, transparente et démocratique. Donc, il a voulu participer à cette rencontre pour manifester son fort intérêt de notre organisation à tous les débats que nous menons actuellement.

Donc, je voulais laisser la parole à monsieur Adja pour introduire la discussion pour que nous puissions avancer.

Monsieur, Adja, vous avez la parole.

ÉRIC ADJA :

Merci, Emmanuel.

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je voudrais, en prenant la parole pour introduire cette rencontre, vous transmettre les salutations de madame Michaele Jean, Secrétaire générale de la francophonie et de monsieur Adama Ouane, l'Administrateur de l'organisation internationale de la francophonie qui me charge de vous transmettre toutes leurs vives et chaleureuses félicitations pour votre présence ici au niveau de la concertation francophone, mais au niveau de cette instance globale de la

gestion d'Internet. Vous pouvez imaginer quelle chance j'ai d'avoir eu un prédécesseur comme Pierre Ouedraodo, qui a vraiment validé le terrain, qui a fait avec vous un énorme travail. Quelle chance j'ai, donc, de pouvoir continuer dans ses pas et d'avoir aussi des collègues comme Emmanuel Adjovi et toute l'équipe de la DFN, et d'avoir aussi des partenaires au niveau de l'ICANN, au niveau de la gouvernance de l'ICANN, comme notre illustre grand-frère Pierre Dandjinou ainsi que tous les autres ici présents, notre collègue Jean-Jacques Sahel ainsi que chacun, chacune d'entre nous, dont la présence ici est très important parce qu'il s'agit d'additionner nos énergies, nos forces, nos ressources institutionnelles, nos ressources intellectuelles pour peser autant que faire se peut dans les enjeux qui se discutent actuellement, notamment la réforme au sein de l'ICANN.

Je voudrais donc, en vos grandes qualités respectives ici, vraiment vous – renouveler l'attachement de la francophonie à une gouvernance de l'Internet qui soit pluriel, qui puisse respecter la diversité, l'industrie culturelle et même politique représentée à travers la diversité des personnes ici présentes, des gouvernements ici représentés, des institutions comme l'Union africaine ou d'autres structures ici représentées. C'est sur ces mots que je voudrais une fois de plus vous remercier pour votre engagement venu de près comme de loin, d'aussi près que la France, d'aussi loin que le Liban ou encore plus loin,

la Côte d'Ivoire ou d'ailleurs, je ne pourrais pas citer tous les pays, mais je pense que cette diversité d'origines et de structures est là comme une force au niveau de ces quelques jours que nous allons passer ensemble. Encore merci à l'équipe qui a préparé cet ordre du jour que je soumetts à votre appréciation. Si vous en êtes d'accord, nous allons pouvoir l'adopter, mais je vous laisse quelques minutes pour peut-être donner vos éventuelles remarques avant de l'adopter formellement et de passer au premier point, qui consiste à une intervention de notre collègue, Jean-Jacques Sahel, qui fera le point concernant la transition IANA au niveau du CCWG.

Mesdames et Messieurs, vous avez la parole. Je vous remercie.

En l'absence de réaction, je considère que cet ordre du jour est adopté.

Sans plus attendre, je voudrais donc laisser la parole à monsieur Jean-Jacques Sahel. Je vous remercie.

JEAN-JACQUES SAHEL : Merci beaucoup, Éric. Et bienvenue. On est très content de t'avoir et on est aussi content de savoir que Pierre reste dans notre communauté.

Chaque fois que je viens ici, j'aimerais parler de tellement de choses, et ce serait bien si on – peut-être dans le futur on

demandera à mon collègue Pierre de nous en dire plus sur ses activités en Afrique, mais j'espère que vous pourrez – voilà, j'espère que vous pourriez assister à la réunion AfrICANN sur la stratégie Afrique demain. Je vous y encourage vivement. Il y a beaucoup de travail et je sais qu'il y a des questions qui sont souvent soulevées par des participants sur lesquelles Pierre est en train de travailler avec grande force et vivacité. Donc, je vous encourage tous à aller à la réunion Afrique demain et faire entendre votre voix et participer dans ces activités.

Nous n'avons que dix minutes, donc je vais survoler les transparents que j'ai préparés, mais j'espère qu'on pourra les faire circuler pour que vous puissiez regarder le détail.

Donc, passons tout de suite au transparent 3.

[Rinatos], s'il te plaît...

Donc, je vais focaliser ma présentation sur le travail de transition puisqu'on aura une présentation sur la recevabilité, ce qu'on appelle *accountability* en anglais, plus tard avec Tijani, je crois.

Donc, comme vous le savez tous, l'ICANN, notre mission principale est autour des identifiants uniques, à la fois les noms et les numéros. Et il y a des fonctions, disons, centrales, qui aident à coordonner ces systèmes d'identificateurs, qui s'appellent les « fonctions IANA ».

Donc, si on passe au transparent suivant — c'est juste au bénéfice de ceux qui sont peut-être nouveaux dans le groupe parce que je sais que ce transparent et ses informations ont été montrés avant à d'autres —, donc il y a trois grandes fonctions IANA : la coordination du registre, les paramètres de protocoles. Donc, c'est une centaine de standards qui sont sous-jacents à la manière dont on adresse les paquets transférés entre les points connectés à l'Internet. L'administration de certaines [peu clair] qui ont à voir avec la gestion de la zone racine du système des noms de domaine, dont l'annuaire, en fait – l'annuaire mondial de haut niveau, on va dire, du système des noms de domaine et puis l'allocation ou la gestion au niveau mondial des numéros Internet qui se fait en partenariat avec les registres Internet régionaux, comme [RALP] ou AFRINIC.

En fait, quand ICANN a été créé en 98, l'une des raisons principales, c'était justement afin que cette organisation puisse gérer ces fonctions IANA. Et puisque ces fonctions étaient gérées jusqu'alors par des universitaires basés en Californie qui, en fait, avait développé le projet Internet grâce à un financement du gouvernement américain, en fait, il y avait toujours en lien entre le Département du commerce américain et ICANN par rapport à la gestion des fonctions IANA. C'est un lien qui est par rapport à la bonne performance de ces fonctions, des paramètres de

qualité, en fait, de la manière dont ces fonctions sont gérées. Et c'est sous la forme d'un contrat non monétaire.

Le prochain..., s'il te plaît.

Donc, en fait, quand ICANN avait été créé, il était déjà question à la fin des années 90 que le gouvernement américain se désengage de ce rôle de supervision, qu'il mette en place une organisation et puis, quand elle serait stable, elle se désengage. Certains pensaient que le gouvernement américain pouvait le faire dans les deux années à venir, mais ç'a pris un peu plus de temps.

Finalement, en mars 2014, le Gouvernement des États-Unis a enfin annoncé son intention de transférer sa supervision, son rôle de supervision des fonctions IANA à la communauté multi-acteurs mondiale. À la suite de cette décision, a été mise en place une consultation, plusieurs groupes de travail que l'organisation ICANN, donc nous, les employés, facilitons, et c'est vraiment la communauté qui forme, qui dirige ces groupes de travail.

Le transparent suivant, c'est simplement les exigences de la transition. Je pense que beaucoup d'entre vous connaissent ces quatre grandes conditions que le gouvernement américain a placées sur cette transition. Ils veulent que le mécanisme qui remplacera le rôle de supervision soutienne et renforce le

modèle multi-acteurs, préserve la sécurité, la stabilité, la résilience du système des noms de domaine, répondent aux besoins et attentes, en fait, des consommateurs directs d'IANA, des registres principalement, et puis préserve le caractère ouvert de l'Internet. Et aussi, elle a spécifié qu'elle n'accepterait pas une proposition qui remplacerait le rôle du gouvernement américain par une solution, qui, en fait, la remplacerait par un autre gouvernement ou un groupe de gouvernements. Elle veut que ce soit véritablement une instance multi-acteurs qui remplace le gouvernement américain.

Si on regarde le transparent suivant, on voit qu'en fait, il y a eu deux processus qui ont été mis en place, du moins au niveau – au niveau, il y a plus de groupes de travail dessous. D'abord, la transition de [peu clair], *stewardship* en anglais, et puis un processus qui est en fait plus large que simplement IANA qui, pour s'assurer qu'une fois que le gouvernement américain se sera désengagé, que, dans l'absence de cette relation contractuelle, ICANN a une gouvernance et une structure en fait d'exercer son rôle de supervision d'une manière efficace. C'est cette flèche du haut sur laquelle je vais me concentrer puis Tijani couvrira la deuxième, qui est bien sûr l'un des grands sujets d'ICANN 54 à Dublin.

Alors, la transition du rôle de supervision, au transparent suivant, qu'on a mis en place un groupe de travail principal qui

s'appelle le « Groupe de coordination de la transition » ou en anglais, ICG, *IANA Stewardship Transition Coordination Group*, qui a 30 personnes représentant toutes les communautés des parties prenantes et qui, en fait, doivent d'une part demander à la communauté de faire des propositions et les synthétiser, les mettre ensemble, communiquer les commentaires reçus et à l'issu de tout ce processus, soumettre une proposition officiellement au gouvernement américain.

Donc, transparent suivant. Donc, les trois grands sous-groupes qui ont soumis des propositions en fait, ces trois groupes représentent les trois grandes communautés opérationnelles. Si on part de la gauche, c'est la Communauté des noms de domaine, en anglais, c'est le CWG, *Community Working Group Stewardship*. Celui au milieu, c'est donc le Groupe de travail des entités de numérotation, CRIPS, qui a notamment les grands registres régionaux Internet qui ont contribué ce travail. Et puis, sur le côté des protocoles, c'était principalement la communauté IETF, en fait, des ingénieurs et des standards.

Donc, ils ont fait trois propositions parallèles, ils ont développé trois propositions parallèles qui ont été soumises à l'ICG entre décembre dernier et le printemps de cette année.

Le prochain...

Donc, au total, en fait, ce qui va se passer, c'est que ces trois propositions, CWG, nommage, CRIPS, IANA Plan comme on l'appelle, vont remonter à l'ICG. En parallèle, on va avoir ce *Cross-Community Working Group on accountability* qui va travailler, qui va faire sa proposition et puis les deux propositions vont être mises ensemble, passées au Conseil de l'ICANN, qui va ensuite les transmettre au gouvernement américain. C'est plus ou moins le processus général qui va se passer.

Donc, si on descend encore... Alors, la proposition qui a émergé, là, c'est surtout sous l'onglet du nommage, en fait. Donc, si vous regardez à gauche, c'est le contrat actuel entre l'ICANN et le gouvernement américain. Donc, vous voyez qu'il y a la petite boîte, c'est l'IANA qui a en fait une équipe qui est séparée fonctionnellement dans l'ICANN, qui a son propre statut dans l'ICANN, sa propre équipe et son bureau spécifique et, en fait, l'idée, c'est qu'après la transition, l'IANA – donc, sur la droite –, en fait, deviendrait une filiale avec une entité légale propre avec son propre conseil qui, en fait, aurait une relation avec l'ICANN général et le Conseil de l'ICANN et, ce qui est important, c'est les deux boîtes sur la droite, ce sont les deux mécanismes de supervision. Celui qui est en bas, le [peu clair] *Comitee*, c'est vraiment le comité du jour le jour, c'est plutôt les gens techniques, les gens dans les registres qui, en fait, ont des

relations au jour le jour avec l'IANA, qui demandent des changements aux registres, notamment des noms de domaine, et qui veulent faire en sorte que, par exemple, quand ils font des requêtes, on leur répond dans les délais appropriés que les requêtes sont bien prises en compte, etc. Et puis, on a un comité, on va dire « senior », qui peut faire des revues fonctionnelles, soit parce qu'elles seront saisies par la communauté ou par ce comité [peu clair], soit d'une manière régulière à un intervalle de plusieurs années, faire une revue fonctionnelle pour faire en sorte que justement, les fonctions IANA sont bien gérées par l'équipe mise en place par ICANN. Donc, il y a une séparation légale, en fait, entre ICANN et IANA.

Donc, si on descend... ça, c'est simplement une autre représentation – c'est la dernière représentation qui a été faite, c'est plus ou moins ce que je viens de vous montrer, c'est simplement deux illustrations un petit peu différentes, mais c'est peu la même chose... On va continuer.

Alors, il y a un lien important qui a été fait avec le Groupe de travail sur la redevabilité, donc cinq groupes éléments. Il y a cette proposition de quels grands mécanismes va remplacer le gouvernement américain, que je viens de vous montrer, mais l'acceptation de ce mécanisme est conditionné à avoir cinq éléments de bonne gouvernance, en fait. D'une part, avoir un droit de regard par rapport au budget de l'ICANN, certains droits

par rapport au Conseil de l'ICANN, notamment sur la nomination ou le retrait des membres du Conseil ou même le rappel de tout le Conseil. Le troisième, une revue entière de la fonction IANA, ce comité et [peu clair] et cette *IANA Functions Review*, les deux devraient être – leur existence et leur mandat devraient être inscrit dans les articles d'associations de l'ICANN, *bylaws*, et puis des mécanismes d'appel consolidés. Et le sixième élément ici, c'est qu'en fait, ces cinq grands éléments soient représentés en tant qu'articles fondamentaux, des *fundamentals bylaws*, comme on dit en anglais de l'ICANN, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être changés à moins qu'il y ait une revue générale par toute la communauté de ces articles.

Si on continue. Donc, le sommaire. J'ai parlé surtout de la proposition principale par la communauté de nommage avec ces deux comités de supervision, le [peu clair] et l'*IANA Functions Review* que vous voyez en bas à droite. Et puis, en fait, il y a des arrangements spécifiques par rapport à la numérotation et aux standards puisqu'en fait, ce sont des éléments qui sont déterminés ailleurs. Sur la gauche – donc, les standards, c'est par rapport à la communauté IETF, qui sont sur le travail de déterminer ces standards, de les développer, de les approuver, et puis la communauté des numéros [peu clair]. En fait, ça marchera grâce à des protocoles d'accord, des *memorandum of understanding* entre ICANN et ces communautés-là et puis ce

qu'on appelle en anglais « SLA », *Service Level Agreement*. En fait, c'est un peu comme vous avez avec des sociétés qui ont, par exemple, des contrats d'informatique ou on a des conditions de bonnes performances de ces contrats. Donc, ça, c'est le modèle général.

Si on continue – donc, il y a eu une période de commentaires qui s'est terminée au début septembre pour cette proposition. Donc, on a reçu 150 commentaires d'une gamme variée de parties prenantes. Donc, il y a eu un soutien général pour les principes proposés, les propositions faites. On avait demandé – plutôt, des clarifications sont en train d'être demandé par certains groupes, par exemple sur le type de coopération qu'il devrait y avoir entre les différents groupes, si on devait changer d'opérateur IANA, donc si, par exemple, on pensait qu'ICANN ne faisait pas son travail par rapport à IANA, qu'on devait changer, trouver un autre opérateur pour gérer les fonctions IANA, comment est-ce que ces trois communautés, nommage numérotation et paramètres standards, pourraient coopérer. Ensuite, par rapport aux communautés spécifiques de la numérotation CRIPS, comment ils participeraient aux mécanismes proposés par la Communauté de nommage et puis certains détails par rapport au mandat, à la composition des mécanismes proposés? Donc, c'est plutôt des points de détails. Mais la proposition générale a été acceptée.

On est presque à la fin, ne vous inquiétez pas.

Donc, les prochaines étapes – donc, voilà, ces clarifications, ça vient de se passer puis, bien sûr, ce *meeting*, cette réunion-ci à Dublin est importante, c'est ici qu'on va parler notamment du rôle du Groupe ICG une fois que la proposition sera complètement approuvée dans la phase d'implémentation qui, on l'espère, se passera dans la prochaine moitié de l'année prochaine. Ça, ce sont les grandes étapes.

Donc, on va passer au calendrier de la transition. Certains d'entre vous ont probablement déjà vu ce calendrier. Donc, l'idée, c'est qu'on s'achemine, on l'espère, vers un accord de la communauté sur les différentes propositions. Une fois que cet accord sera trouvé, que les propositions seront passées au Conseil de l'ICANN et par l'entremise du Conseil de l'ICANN au gouvernement américain, le gouvernement américain va revoir, étudier ces propositions entre 70 et 90 jours, donc ça prendra peut-être trois ou quelques mois, c'est plus ou moins le calendrier auquel on s'attend. Et puis, ce sera passé au Congrès américain pendant 30 jours législatifs, donc ça, c'est plus que 30 jours, c'est un mois et demi, deux mois. Une fois que ce stade-là, donc législatif et gouvernemental sera passé, on arrive à la phase d'implémentation et donc, une fois qu'ils auront approuvé ces propositions, il y a quand même quelques changements à faire, notamment logiciels par exemple,

simplement pour pouvoir donner l'information à la communauté sur comment la fonction IANA est gérée, etc. Donc, ça pourra prendre encore quelques mois. Et une fois que cette implémentation sera finie, c'est là que le contrat pourrait s'arrêter.

Je pense que Tijani aura peut-être d'autres transparents qui vont donner encore plus de détails sur les phases, mais c'est plus ou moins le schéma auquel on s'attend. Et comme vous le savez peut-être, le contrat entre ICANN et le gouvernement américain a été étendu jusqu'à septembre 2016. Donc, c'est plus ou moins le genre de date cible qu'on a en tête maintenant.

Et le dernier transparent, je crois, c'est par rapport à toutes les réunions qu'il y a cette semaine – désolé, c'est en anglais, mais... voilà, c'est juste pour vous donner une idée. Il y a quand même encore pas mal de groupes de travail et j'espère que certaines d'entre vous ont pu participer aux sessions de ce matin, qui étaient très très biens, sur – qui donnaient un petit peu un état des lieux. Il y a encore trois sessions de – en fait, deux sessions de travail à propos – je les compte mal... Donc, on en a une de nommage mercredi matin puis quelque chose de spécifique sur l'implémentation, assez courte. Dans l'après-midi, mercredi, deux sessions : l'une sur la redevabilité et l'autre pour l'ICG, jeudi. Et encore une autre toute la journée de vendredi ici, à Dublin, par l'ICG. C'est un calendrier chargé, mais c'est vrai

qu'on a déjà eu pas mal de réunions à Dublin et il y a eu quand même pas mal de progrès faits. Je pense que Tijani va pouvoir nous donner un peu plus de détails sur ce côté-là. Voilà.

Si vous voulez vous impliquer sur la discussion, si vous ne l'êtes pas encore, vous trouverez beaucoup de détails sur le site, vous pouvez joindre les différentes listes e-mail. La plupart de la documentation est en français, on l'a fait d'ailleurs dans les six langues de l'ONU plus le portugais, donc on essaie de traduire ça le plus rapidement possible. Donc, voilà. Il y a beaucoup de ressources et puis, bien sûr, on est disponible pour essayer de répondre à toute question que vous pourrez avoir.

Merci.

EMMANUEL ADJOVI :

Merci, Jean-Jacques, pour cette présentation assez claire.

Au niveau de l'organisation, nous avons prévu de prendre les questions de façon globale, c'est-à-dire après la présentation – la seconde présentation puisqu'elle est liée, il y a des aspects très liés. Donc, celle de monsieur Tijani Ben Jemaa, qui a fait son entrée tout à l'heure. Nous lui souhaitons la bienvenue. Et nous allons l'écouter.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. D’abord, je veux m’excuser pour mon retard.

Je suis d’abord désolée pour le retard : j’étais dans la salle *accountability* et le temps m’a pris.

Alors, moi, je vais vous parler de – on m’a demandé de vous parler de cette responsabilité et réduction de comptes, en anglais, *accountability*. En français, on avait trouvé un mot avec Aziz qui pourrait ne pas très bien exprimer cela : on a dit la « redevabilité », mais je pense que ce n’est pas exactement ça. Donc, le mieux, c’est de dire « responsabilité et réduction de comptes ».

Alors, je ne vais pas parler de date ni de – toutes ces présentations ont été faites par Teresa et beaucoup d’autres membres du *staff*. L’intérêt, je pense, c’est de vous expliquer un petit peu cette histoire d’*accountability*, comment elle est venue, comment les choses avancent et quels sont les problèmes.

Au départ, quand on a commencé à parler de la transition, on pensait que c’était un travail très difficile, ça va être difficile de trouver un moyen d’avoir un plan de transition acceptée par tout le monde, mais il s’est avéré que c’était beaucoup plus facile que de trouver les mécanismes d’*accountability*, de responsabilité et de réductions de comptes qui vont avec et qui seront acceptés par tout le monde. Il y avait beaucoup d’enjeux, comme vous le savez, de gros enjeux, et le but, c’était de faire

des mécanismes de responsabilité et de réduction de comptes pour ALAC envers la communauté. Le problème, c'est que la communauté est très diverse et la communauté a beaucoup d'intérêts et ses intérêts sont parfois contradictoires. C'est pour cela que c'était très difficile. Et jusqu'à – je vous dirais jusqu'à hier, personnellement, je n'étais pas sûr que la transition allait avoir lieu tellement que les différences et les contradictions étaient grandes et tellement – je ne sentais pas que l'on convergeait.

Alors, d'abord, quels étaient les problèmes? La communauté a commencé à travailler sur ce sujet-là pour trouver les mécanismes, comme je l'ai dit, qui vont lui permettre d'avoir un *oversight* sur le travail du *Board* en quelque sorte. Schématiquement, c'est ça, hein? Sans diplomatie. Et donc, on a commencé à identifier, à voir ce qu'il y a comme mécanismes de responsabilité et de réduction de comptes qui existent puis on avait essayé de voir quelles sont les choses nécessaires qu'il faut avoir. Et après, on a commencé à travailler sur les mécanismes.

Donc, la communauté a identifié – parfois je dis « six », parfois je dis « sept », parfois il devient « cinq » — ce qu'on appelle les pouvoirs que la communauté peut avoir. Et ces pouvoirs sont de rappeler – démettre des membres du *Board* individuellement, c'est-à-dire démettre un membre du *Board* ou démettre un autre membre du *Board* ou démettre tout le *Board* à la fois

ensemble. Remplacer le *Board* tout entièrement. Deuxième pouvoir.

Troisième pouvoir : rejeter un budget adopté par le *Board*. Aussi, rejeter un plan opérationnel, rejeter un plan stratégique. Il y a aussi le changement des statuts. Alors, on a fait une trouvaille : on a modifié le statut de manière – enfin, on propose de modifier le statut de manière à avoir deux parties du statut : statut qu'on appelle « fondamental », qui sera plus difficile à modifier, et le reste, on l'appelle « statut » tout court.

Donc, l'un des pouvoirs, c'est approuver la modification du statut fondamental, c'est-à-dire que dans le futur, le *Board* n'aura pas le droit de modifier ce statut-là, ce statut fondamental. Un autre pouvoir, c'est de s'opposer à la modification du statut tout court. Si le *Board* adopte une motion pour modifier le statut et si la communauté n'est pas contente, elle peut rejeter ça. Ce sont les pouvoirs. Donc, si on fait le compte – parce parfois, on rassemble deux pouvoirs ensemble et parfois, on les sépare, donc c'est pour cela que le nombre varie.

Un moment...

Alors, pendant les discussions, depuis une année maintenant, nous avons rencontré beaucoup de problèmes parce que – par exemple, pour le rejet du budget adopté. Il y a une grande partie

de la communauté qui n'était pas d'accord, entre autres ALAC, At-Large, d'une manière générale. Parce que rejeter un budget d'organisation veut dire la paralyser. Si un budget adopté est refusé, ça veut dire qu'on va entrer dans une année fiscale sans budget et donc, c'est une véritable paralysie pour l'organisation.

Nous avons proposé à la place un mécanisme de concertation – pas de concertation, disons de participation au développement du budget. C'est-à-dire que la communauté, formellement, participer au développement du budget depuis le début et dans ce cas-là, normalement, il n'y a pas de risques pour que le budget soit rejeté. Parce que déjà, elle a participé à l'élaboration de ce budget. Ce n'était pas suffisant pour les autres qui veulent réellement avoir ce pouvoir de rejeter le budget. Finalement, c'était samedi qu'on est arrivé à peu près à un consensus à propos de cela en faisant la différence entre le budget d'une manière générale, le budget fonctionnel, si vous voulez, le budget qui fait tourner l'organisation et les budgets qui concernent les initiatives et tout ça. Donc, le rejet ne sera fait que pour ces initiatives et non pas pour le budget opérationnel de l'organisation.

Deuxième problème, c'était le rappel des membres du *Board*. La proposition qui avait été faite voulait que chaque organisation, chaque SO ou AC, chaque – comment on appelle ça...? Les comités, si vous voulez – les composantes qui nomment des

directeurs au *Board* aient le droit de les rappeler sans aucune raison et ils ont seuls ces droits. Ça, ç'a été un grand problème parce que ceci veut dire que les directeurs au *Board* ne feront plus attention à l'intérêt de l'organisation en tant que tel, en entier ou de l'intérêt public : ils feront beaucoup plus attention aux intérêts pointus de leur organisation qui les a nommés. Autrement, ils peuvent être révoqués. En plus, il y a un autre problème, c'est que tous les directeurs ne sont pas nommés par les SOs et ACs. Alors, comment on va révoquer un membre du *Board* qui est nommé par le NomCom? Est-ce qu'on va demander au NomCom de le révoquer? Le NomCom est déjà parti, il y aurait un nouveau NomCom à la place. Donc, c'est très compliqué et ce n'est pas logique. La raison qui a été évoquée, c'est que la loi californienne prévoit cela. Je vais vous parler par la suite des modes de gouvernance, mais on est arrivé à la fin à un mode de gouvernance qui serait un membre unique ou un désignateur unique. Donc, comme il est unique et qu'il contient toute la communauté, ça veut dire que toute la communauté va faire la révocation du membre. Et avec cela, il voulait que ce membre unique ne fasse cette action-là que sous la demande de l'organisation qui avait nommé ce directeur. Il y avait une insistance vraiment farouche. Aussi, pour ce point-là, on n'a pu arriver à trouver la bonne combinaison que samedi dernier, en proposant que la proposition de révoquer le membre soit faite par le SO, AC qui a nommé ce directeur-là et par la suite, il

faudrait qu'on discute de cela dans un forum de la communauté et il faudrait que cette [peu clair] ici dise pourquoi ils veulent l'enlever et que le directeur puisse venir et se défendre. Donc, il y a plus de transparence et il y a moins de risques que ceci arrive.

On a ajouté aussi un autre étage au processus, c'est que le SO ou l'AC qui veut révoquer son directeur doit demander à toute la communauté, donc à tous les SOs et ACs de donner leur avis, formellement. Donc, c'est encore une contrainte pour ce type de révocation.

D'autres problèmes qui étaient vraiment dérangeants pour une partie de la communauté – tout cela parce que la communauté était divisée. Il y a des gens qui ont intérêt à ce que ce soit comme ça, mais il y a des gens qui n'ont pas intérêt à ce que ce soit comme ça. Ceux qui pensent à l'intérêt public, ceux qui n'ont pas d'intérêts financiers dans cette affaire, eh bien, ils pensent toujours à l'intérêt public. Les autres, ils pensent à leur intérêt. Et c'est normal, on ne peut pas leur en vouloir. Mais [ce qu'on peut leur en vouloir], c'est qu'ils pensent qu'à leur intérêt. Il faudrait que ce soit pour l'organisation et non pas pour l'intérêt très pointu des organisations.

Il y a aussi le pouvoir de renvoyer tout le *Board*. Et on a bien expliqué que si cela arrive, ça veut dire que c'est la panne du *multistakeholder model*. C'est la panne de cette expérience

parce que le *multistakeholder* est une expérience unique et si on arrive à la fin à renvoyer tous les membres du *Board*, c'est-à-dire qu'il y a une véritable panne et ça pourrait porter préjudice à tout le processus, à toute cette approche. Mais ils ont dit que ça ne va pas arriver – de toute façon, ça n'arrivera que – il y a très peu de chances que ça arrive.

Finalement, ce pouvoir-là est resté. Il sera probablement dans la proposition avec plus de contraintes puisqu'on a mis la barre très haute pour l'approbation de cette action.

Je veux dire, quand on veut exécuter le renvoi de tout le *Board*, il faudrait qu'il y ait au moins quatre SOs et ACs qui acceptent et il faudrait qu'il n'y ait pas plus d'une objection. Donc, la barre est très haute. Normalement, ç'a très peu de chances d'arriver.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre? Oui?

Alors, quel est le modèle de gouvernance qui a été proposé? Au début, quand on a commencé, ils voulaient qu'on fasse – qu'on utilise le modèle des membres. Actuellement, ICANN est une organisation sans membres. Et la proposition qui a été faite, c'est qu'ICANN devienne une organisation à membres et les membres seront les SOs et les ACs. Ceci était un grand problème parce que pour devenir un membre, il faut se déclarer en tant qu'*unaffiliated association* donc, la législation américaine, il faut avoir une identité juridique en tant que telle. Et presque toutes

les SOs et les ACs ont la possibilité de le faire. Le GAC ne peut pas le faire, par exemple. Aucun gouvernement n'accepterait de faire ça. Donc, ça ne peut pas se faire. La ccNSO aussi parce que c'est souvent des entités gouvernementales ou semi-gouvernementales. Il y a aussi le fait que SSAC et RSSAC ne pourront pas être puisqu'ils sont nommés par le *Board*. Donc, il va y avoir qui? Il va y avoir les registres, c'est-à-dire GNSO et ccNSO, il va y avoir peut-être les SOs, ce n'est pas sûr et il va y avoir ALAC. Donc, ici, le *caption* – comment on dit *caption* en français? Mettre la main dessus, oui, voilà... « Capture »? OK. La capture est très probable et très possible. Donc, on a refusé ce modèle-là et on est arrivé finalement à trouver les avocats – nos conseillers juridiques dans ce groupe-là nous ont trouvé un moyen d'avoir mieux, c'est un seul membre; une organisation à un seul membre, et ce membre-là seraient la somme de tous les SOs et ACs. Ça résout beaucoup de problèmes, c'est vrai, mais il reste aussi des problèmes parce que tout membre dans la législation américaine a des droits statutaires qui lui permettent même de dissoudre l'organisation, donc ça reste problématique.

Et on avait proposé, en tant qu'ALAC, en tant que [peu clair], on avait proposé le désignateur unique, le désignateur dans la législation américaine. *Designators* veut dire « ceux qui nomment les directeurs au *Board* ». Et si on utilise le *full designator model*, c'est-à-dire que toutes les SOs et les ACs

peuvent être *designators*. Non pas toute : uniquement ceux qui nomment les directeurs au *Board*. Donc, il y a une exclusion de RSSAC, SSAC, ALAC – pas ALAC, mais GAC. Donc, un seul *designator*, ça marche, parce que le seul *designator* englobe toute la communauté et c'est un nom dans le *bylaws* de définir comment on va trouver le consensus au sein de ce *sole designator*. Et je crois qu'on va aller là-dedans. On avait aussi des objections du *Board* concernant le *designator*, mais aujourd'hui, ils nous ont annoncé qu'ils acceptent le *designator*. Donc, on va probablement au *sole designator*. Alors, *sole designator* a beaucoup d'avantages. C'est que les pouvoirs sont distribués d'une manière assez équitable au sein de la communauté contrairement au *full designator* qui va donner à chaque SO et AC qui nomment les membres du *Board* des droits statutaires. Et donc, chacun d'entre eux peut faire ce qu'il veut, il peut même traîner ICANN devant les tribunaux américains. *Sole designator*, ils ne peuvent pas puisque c'est toute la communauté. Et on a mis, comme je viens de dire, la barre très haute pour le consensus.

Alors, au départ, on avait opté pour le vote et on a commencé à dire : « Il faut 75 % des votes », etc. Et après, on s'est rendu compte que ceci était aussi problématique puisque le GAC ne votera jamais. Ils ont un problème – vous savez très bien que le GAC est très particulier. Donc, on a trouvé cette solution du

consensus : c'est accepté ou refusé. Donc, il ne faut pas avoir plus d'un refus et il faut avoir un minimum de temps d'approbation.

Voilà, je crois qu'on vient de me dire que le temps est fini. Je vais m'arrêter là. Si vous avez des questions, je suis prêt à vous répondre. Merci beaucoup.

EMMANUEL ADJOVI :

Merci bien. D'une présentation à l'autre, je pense que les questions se préparent. Et pour terminer sur cette lancée, nous avons voulu adonner aussi la parole à monsieur Moctar, qui va nous faire sa présentation parce qu'il a attendu aussi à d'autres réunions. Donc, avec votre permission, monsieur Moctar, vous avez la parole, responsable de l'Union africaine.

MOCTAR YEDELY :

Merci beaucoup. Et excusez-moi de devoir renverser un peu le programme, c'est parce que tout simplement nous présidons une réunion, c'est la sécurité publique, qui commence à 17 h, et j'espère que je ne serai pas en retard.

Je vais aller rapidement. Je vais vous faire l'économie de l'importance du projet de .AFRICA et son historique, etc., parce que là, je crois que tout le monde est déjà un peu au courant. Seulement, je voudrais vous rendre compte un tout petit peu de

l'état d'avancement de la situation au jour actuel en vous invitant à une certaine vigilance vis-à-vis les actions futures qui vont se passer. Surtout que dans les mois à venir, il y aura un certain nombre de compromis, voire même de compromissions sur un certain nombre de sujets qui – je ne sais pas exactement quel sera l'impact sur tout ce que nous faisons. Cependant, comme vous le savez, à la suite de la signature du contrat qu'on a fait il y a deux ans, le DCA a porté plainte contre ICANN. Ensuite, il y a eu ce qu'on appelle le Panel de révision interne, l'IRP; l'IRP a fait une déclaration sur lequel il faut arrêter la délégation de .AFRICA et de demander un peu la réévaluation encore de la demande du DCA. Donc, ce qui a été fait par le *Board* – donc, ça fait deux ans exactement que la délégation de .AFRICA est arrêtée. Donc, récemment, ICANN a recommencé l'évaluation du DCA et je me réjouis de savoir que l'évaluation qui a été faite n'a pas passé la phase initiale d'évaluation. Elle est associée depuis le 13 octobre dernier. Mais ce qui nous inquiète surtout, c'est que lors des différents processus et procédures par lesquelles l'évaluation de cette plainte a été faite – d'abord, DCA a menti sur toutes les choses et a même accusé certains membres d'ICANN de corruption, mais surtout que DCA a prétendu qu'une lettre signée en 2008 par le secrétaire administratif de la CAA pouvait servir comme lettre d'appui remplaçant les 60 % des lettres [peu clair] de la région. Ce qui nous inquiète, ce n'est pas en fait la lettre, mais ce qui nous

inquiétait, c'est que le processus a perçu ça comme quelque chose de possible. Et ça, ça indique en fait que tout le système ne comprend pas en fait comment les gouvernements fonctionnent d'une façon générale. Cependant, les ministres africains se sont réunis au début septembre, ils ont demandé à ce que, un, tous les pays qui avaient donné une lettre à DCA qu'elle la retire [peu clair]; deux, que la [CAA] retire aussi la lettre qu'elle avait donnée, et trois, que tous les pays africains sont invités à fournir toute lettre ou tout appui nécessaire qui sera ultérieurement par ICANN ou son processus dans le cadre de la délégation du .AFRICA.

Donc, un : la [CAA] a retiré sa lettre. Deux : le Kenya, qui était utilisé comme un pays proxy a retiré sa lettre aussi. Et là, je demanderais à tous les pays qui sont au courant d'une dualité de lettres qui a été fournie de nous en informer le plus tôt possible pour que nous puissions discuter avec les pays concernés. Trois : nous demanderons aussi à tous les pays de rester vigilants et d'exprimer leur proposition éventuelle à une délégation – un retard dans la délégation de .AFRICA.

Donc, voilà ce que je voulais brièvement dire. Je vous épargne tous les détails sur cette histoire-là. Ce que je voudrais demander, c'est une vigilance et surtout leur impression, une meilleure impression, encore plus forte, sur l'ICANN, au Conseil d'administration. Particulièrement, je souhaiterais que lors de la

réunion avec eux, qu'on aura pendant le GAC que les états membres puissent exprimer aussi leur impatience et leur frustration devant un phénomène qui a duré il y a deux ans, sachant que nous avons toujours la possibilité, quelle que soit les circonstances, de renforcer et de porter plainte pour un contrat que nous avons, mais nous ne souhaiterons pas en arriver là. Nous essayons au maximum d'être patients et d'essayer de régler ce problème à l'amiable.

Donc, voilà. Je vous remercie beaucoup. S'il y a des questions rapides, je pourrai répondre rapidement. Sinon, permettez-moi de me retirer.

EMMANUEL ADJOVI : Merci bien. Les questions sont ouvertes.

Oui, Monsieur le Sénateur, vous avez la parole.

Est-ce qu'on prenait la liste pour savoir s'il y a d'autres interventions?

Oui?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Ces pouvoirs, est-ce que ce sont des questions par rapport à l'ensemble ou par rapport ou...

ÉRIC ADJA : À l'ensemble...

EMMANUEL ADJOVI : Oui, puisque Moctar doit partir. Donc, les questions spécifiquement à Moctar d'abord et puis après, les autres. Comme ça, après son départ, on ouvre pour les autres présentations.

C'est pour monsieur Moctar?

Oui, allez-y, alors.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Personnellement, je voudrais dire merci beaucoup à Moctar pour...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Micro.

EMMANUEL ADJOVI : Il y a un micro derrière. Il y a un micro là.

Aziz cache le micro.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Donc, je voudrais remercier tous ceux qui ont déjà pris la parole et plus particulièrement Moctar pour cette mise au point en ce qui concerne .AFRICA.

Pour moi, ce n'est pas tellement une question, c'est plutôt l'expression d'un sentiment de frustration et d'indignation pour ce cas de .AFRICA, dont nous connaissons l'évolution.

Personnellement, je suis impliqué dans l'Internet depuis pratiquement le début de l'ICANN et nous avons bien suivi le mouvement et la naissance du .AFRICA.

La personne qui a porté plainte est une personne qui est venue très récemment à la communauté de l'ICANN et je voudrais dire ici que – je ne sais pas si j'exprime le sentiment de tous les techniciens, de tous les pionniers de l'Internet en Afrique, mais je voudrais exprimer mon indignation face à l'inefficacité de l'ICANN pour traiter un dossier si simple, un dossier où l'ensemble du continent africain est réuni le .AFRICA, pour la gestion et où l'ICANN met encore en doute à cause d'une simple accusation d'une personne qui, apparemment, bien que l'autre partie soit accusée de corruption, apparemment. Je pense que s'il y avait une corruption à soupçonner, ce serait de la part de l'autre partie. Et je voudrais ici exprimer ma reconnaissance vis-à-vis de l'Union africaine pour sa ténacité vis-à-vis de la défense de ce processus. Et je souhaiterais que la délégation soit

effective dans les meilleurs délais, en faveur de celui qui a fait l'application et qui est en plein droit.

Je vous remercie.

EMMANUEL ADJOVI : Merci bien.

Pierre.

PIERRE : [Peu clair] pour féliciter l'Union africaine pour le suivi parce que nous, on a commencé au départ, mais vous avez continué. Il faut continuer. Et je voulais en profiter pour lancer l'appel à tous ceux qui sont ici de soutenir individuellement aussi auprès de leur gouvernement parce qu'en fait les gens parfois ne sont pas au courant avec les changements de ministre et tout, donc c'est très important qu'on puisse être réactif, surtout sur la liste, quand Yedely envoie, pour que chacun envoie – pour que chacun puisse voir de son ministère pour arriver.

Ça, c'est une question. Il y en a que je voudrais poser à Yedely avant qu'on ne traite le point du *stress test* 18. Parce qu'il y a eu une intervention qui n'était pas assez modérée. Peut-être qu'il y a lieu peut-être de mettre un peu de modération là-dessus sur ça. Parce que l'ensemble de la communauté ici et puis toute

l’Afrique, on n’a pas encore eu le temps vraiment d’échanger. Et au niveau francophone, c’est pratiquement hier qu’on a mis un projet de texte pour voir – c’est peut-être pour la prochaine fois d’approcher avec modération pour permettre les replis tactiques dans toutes les directions en même temps avec la façon dont ç’a été introduit. C’est difficile après de manœuvrer. Alors que – enfin, je ne te conseille pas d’être un caméléon équilibriste, comme on le dirait, mais bon, c’est la modération qui permet que lorsque la communauté va prendre position, on puisse réfléchir de manière à ce que l’Afrique parle d’une voix, comme si .AFRICA et tout – par exemple, par rapport à .AFFICA, dès qu’il y a quelque chose, tout le monde doit se référer à l’Union africaine avant de commencer quoi que ce soit parce que c’est eux qui nous le présentent, c’est eux qui portent le dossier. On doit aller dans la même direction qu’eux et il faut que sur les points, on essaie aussi, si possible, d’harmoniser. Voilà.

MOCTAR YEDELY :

Je ne m’éterniserai pas sur la question, Pierre, mais je vous le concède. Et j’espère que vous avez parlé [peu clair] et nous allons dans cette direction telle que vous l’avez conseillé. Merci.

EMANUEL ADJOVI : Merci bien. Maintenant que Moctar se retire, nous allons pouvoir ouvrir le débat pour les deux premières présentations. Peut-être qu’avec l’aide de notre collègue Emmanuel nous allons enregistrer la liste des questions et puis ouvrir le débat.

Vous avez la parole.

Oui, il y a un collègue du ministère... Dalila.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Dalila. Ensuite, Pierre.

EMANUEL ADJOVI : Il y a Dalila, Pierre [peu clair], Mona et [Pierre D.]. C’est bon? Ah, je vois, il y a une intervention à distance. Il y a aussi Justin.

Donc, on commence déjà par Dalila.

DALILA RAHMOUNI : Donc, d’abord, pour la solution qui a été retenue concernant le membre, le modèle de gouvernance, et ensuite, concernant le vote, vous avez dit, si j’ai bien retenu, que vous avez décidé que ce serait par consensus et on voudrait savoir – bien sûr, c’est en rapport avec le *stress test* 18 – si ce consensus-là, il est déterminé déjà à l’avance. Est-ce que c’est l’unanimité ou pas?

EMANUEL ADJOVI : Donc, nous allons continuer avec Pierre Ouedraodo.

PIERRE OUEADRODO : J'avais deux points. Le premier point, c'est pour Tijani, concernant la révocation des membres, en particulier des membres du Conseil d'administration. Ce matin, au cours du débat, il y a eu des intervenants, enfin des personnes qui intervenaient dans la salle, qui ont demandé d'examiner la possibilité de limiter un peu, disons, les raisons pour lesquelles cela peut arriver pour éviter qu'il y ait un certain désordre à ce niveau, bon, pour des raisons XY qui n'ont rien à voir à l'ICANN, des situations peuvent arriver.

Deuxièmement, c'est au niveau de Jean-Jacques Sahel, pourquoi apprécier les deux interventions? Je suis resté un peu sur ma faim quand je suis arrivé au niveau du calendrier parce que – notamment en termes de risques. Parce que nous sommes au courant. Bon, il y a eu un certain nombre de lois qui ont été prises par le Congrès des États-Unis, qui veulent limiter un peu la possibilité d'avancer, il y a le travail de lobbyiste, comment vous gérez, disons, ce risque-là? Parce que ça, c'est un risque potentiel sur le calendrier. Si tu peux nous faire le point aussi. Parce que vous, vous suivez plus cette question que nous, là où nous en sommes avec les subtilités juridiques américaines autour. Est-ce que nous avons raison de craindre que le

calendrier ne se déroule pas comme prévu ou est-ce que ce sont des gesticulations qui, tout compte fait, n'entraveront pas le calendrier?

EMANUEL ADJOVI :

Merci, Pierre.

[Inaudible]... Excusez-moi, je n'ai pas observé la discipline.

[Peu clair], donc, après les trois premières interventions, il y aura des réponses qui permettront d'avancer, avant le reste de la liste si vous me permettez.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE :

Je vais aller un peu dans le même sens. Et d'abord, remercier nos deux présentateurs pour – pas pour la qualité, c'était un minimum, c'est surtout pour la constance de l'effort parce que les choses n'étaient pas acquises d'avance. Lorsque le débat a commencé, c'était de toute évidence quelque chose de difficile à faire, et c'est en train de se faire. Ça, c'est un très bon point, et je tenais à le souligner.

J'ai toutefois quelques petites – enfin, disons, aux articulations : j'ai un peu mal. En quoi? En ce que, progressivement, de position affirmée confirmée, on s'est progressivement – on a progressivement évolué vers une indexation du travail sur le

degré d'acceptabilité des solutions par la partie américain au niveau de la NTIA et du Congrès. Bon, ça dérange, bien sûr, mais c'est une réalité, c'est comme ça que les choses sont en train de se passer. Et j'ai une question très précise qui rejoint à peu près ce que disait Pierre : puisque les choses sont comme ça, où en est-on de l'acceptabilité de ce qui va être – de la proposition par la NTIA au bout du rouleau? Est-ce que réellement on s'est conformé à leur désidérata au point qu'ils n'ont aucune raison de dire « non »? Ou bien, est-ce qu'il y a encore des petits points sur lesquels il faudrait revenir? Mais dans l'ensemble, je dirais qu'il y a eu un travail d'indexation sur l'acceptabilité et ça, qu'on le veuille ou non, au bout du rouleau, ça va être une facture, hein?

EMANUEL ADJOVI :

[Inaudible]. Je voudrais demander à Tijani de commencer parce qu'il est sorti de la réunion pour venir intervenir ici. Je voudrais le remercier au nom de l'OIF.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Emmanuel. Donc, moi, je vois quatre questions. La première de Dalila, c'est le mode de gouvernance. Elle n'a pas compris le mode de gouvernance qui serait peut-être – parce que rien n'est encore fait, hein? – qui serait peut-être accepté par tout le monde, qui serait adopté. Ça, ce sera le *sole*

designator model. C'est un modèle à désignateur unique, c'est-à-dire qu'ICANN était une organisation sans membre, elle va devenir une organisation avec un désignateur et ce désignateur sera toute la communauté. La différence avec l'ancienne solution qui était préconisée, c'était le *sole member*, un membre unique. Mais le membre unique avait, comme j'avais dit, beaucoup de droits statutaires qui lui permettent même de dissoudre l'organisation. Et on ne peut pas savoir – je répète, ce membre-là sera composé de la communauté, mais pas tout le monde. Il y a beaucoup – par exemple, le GAC n'a jamais accepté, et n'accepte pas jusque-là, de participer à la prise de décision pour voter. Ils n'acceptent pas. Et je comprends pourquoi : ils ont des difficultés pour voter en une seule voix. Le SSAC et le RSSAC n'y seront pas. Ils ont dit « non ». Donc, on va finir uniquement les registres et ALAC et comme les registres ont beaucoup d'argent, beaucoup de temps à dépenser, beaucoup d'intérêts à préserver, ils seront sûrement plus forts que tout le monde, ce sera leurs intérêts qui seront préservés. Et c'est pour cela que le *sole member* n'était pas la bonne solution; le *sole designator* serait la bonne solution parce que le *sole designator* n'a pas les mêmes droits statutaires que le membre, premièrement. Et deuxièmement, avec le système de consensus, on va faire participer tout le monde, donc il n'y aura pas uniquement la GNSO, ccNSO et l'ALAC où il y aura tout le monde qui va pouvoir participer au consensus.

Alors, consensus. Est-ce que le consensus est d'emblée arrêté? Pour chaque pouvoir, c'est ce qui est en train de se discuter maintenant. Je vais revenir pour être dans un sous-groupe justement pour la révocation des membres du *Board*. Quel serait le consensus nécessaire pour ça? Donc, pour le moment, d'une manière générale, pour vous dire, ce n'est pas encore arrêté définitivement, mais on va vers la solution de donner un nombre minimum d'acceptation, d'adoption de la décision et un nombre maximum de rejets de ne pas accepter. Le plus haut nombre d'acceptations qui a été jusque-là évoqué, c'était quatre. Quatre sur sept, je crois que c'est bien. Mais avec un maximum de rejet d'un seul SO et AC. Donc, ça fait encore une limitation. Mais finalement, on va finir par arrêter tout ça. Tout ça, ça va être arrêté et on va fonctionner en fonction de choses bien définies. Ça, c'était une des [peu clair].

Alors, la question sur le consensus, j'ai répondu. La révocation...

Alors, Pierre. Limiter les raisons de révocation. Quel type de révocation? Est-ce la révocation du membre individuel ou la révocation de tout le *Board*? Pour tout le *Board*, on pourrait avoir – il y a une tendance pour mettre – parce qu'il y a déjà, vous savez, dans le *bylaws*, il y a déjà les devoirs des directeurs. Et donc, normalement, un directeur qui manque à ses devoirs serait révoqué. C'est comme ça. Et donc, pour la révocation de tous les membres du *Board*, sûrement on va utiliser ces critères-

là pour le faire. Par contre, pour la révocation du membre individuel, il ne va pas y avoir une liste de raisons pour la révocation. Pourquoi? Parce que s'il y a une liste bien déterminée, eh bien, il y a aussi un risque d'appel. Donc, le directeur, même s'il est dans le tort, il va faire un appel : ça lui permettrait au moins de finir son mandat. Parce que, vous savez, les poursuites juridiques sont très longues et lui, il a trois ans de mandat, donc s'il est au milieu de son mandat, sûrement le jugement serait fait après l'expiration de son mandat. Et on peut ne pas avoir un seul appel : on peut avoir un appel et un contre-appel, etc. Donc, le système d'appel pourrait entraver l'application de ce pouvoir. Alors, comment on va pouvoir remplacer ça? On a dit : « Il faudrait qu'il y ait – comment on appelle ça...? – Il faut exposer les raisons ». Il n'y a pas une liste prédéfinie, mais il faudrait que le SO ou l'AC qui veut enlever son directeur, il doive dire pourquoi. Et ça ne veut pas dire que si la raison n'est pas bonne, il n'a pas la possibilité de révoquer son directeur, mais il faudrait qu'il dise pourquoi. Et s'il va dire pourquoi à toute la communauté dans un forum public, eh bien, je pense qu'il devra réfléchir trois ou quatre fois avant de donner une raison qui ne sera pas convaincante. Et aussi, par la suite, un autre *step* , c'est lorsqu'on aurait discuté ça dans le forum public, eh bien, il faudrait qu'il demande à chaque SO et AC son avis par écrit, formellement. Ça aussi, c'est une entrave parce que ça va être quelque chose d'enregistré et ça m'étonnerait

qu'un SO ou AC veuille avoir ça dans son dossier, révoquer quelqu'un pour des raisons futiles.

Alors, NTIA...

Le NTIA, quand il a publié son intention de faire cette transition, il avait fixé ses conditions. Il ne s'en est pas caché. Ce sont des conditions bien claires, bien définies. Et si on n'arrive pas à satisfaire toutes ces conditions, eh bien, il n'y aura pas de transition. C'est clair. Il n'y a pas de choses cachées, c'est clair. C'est comme ça. Tu me dirais...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Parce que – je pense que je dis [peu clair]. Où est-ce qu'on en est de ça?

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Donc, indexer tout le travail sur – bien, écoute, on va faire une transition en fonction des conditions. C'est comme ça. Donc, on est parti comme ça. Et maintenant, où est-ce qu'on est? On est en train de faire un travail qui va satisfaire les conditions du NTIA et aussi, qui va pouvoir réunir tout le monde autour de cette proposition. Parce que ça ne sert à rien que le CCWG donne une proposition même avec une unanimité dans le CCWG. Mais si le *Board*, demain, dit « non », eh bien, la NTIA nous a dit clairement qu'elle n'accepterait pas deux propositions

différentes, c'est-à-dire celle du *Board* et la nôtre, elle n'aurait pas à choisir entre les deux : il rejeterait les deux. C'est-à-dire que nous avons tout intérêt à avoir une solution qui serait adoptée par tout le monde, entre autres pas le *Board*. Et c'est pour cela que ces derniers jours, on a fait un travail de fou. Vraiment. Je ne peux pas vous dire quelle pression et quel volume de travail sont faits. Comment – tu fais le travail; demain, tu refais le travail et puis tu réajustes après-demain pour arriver à avoir quelque chose qui serait acceptable pour tout le monde.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

EMANUEL ADJOVI :

Merci, Tijani.

Si Jean-Jacques peut reprendre rapidement par rapport à la préoccupation qui a été soulevée et après, nous allons dérouler toute la liste pour pouvoir...

JEAN-JACQUES SAHEL :

Merci, Emmanuel.

Par rapport à la question, je crois que c'est de Pierre notamment, sur le calendrier – donc en termes de risques par rapport au Congrès et en général au calendrier, alors il y a un

transparent qui avait été utilisé par rapport à la redevabilité la semaine dernière, je devrais dire – c'était déjà la semaine dernière dans un des groupes de travail, je n'étais pas sûr qu'il serait présenté, donc je ne l'ai pas mis dans le mien parce que le mien ne parlait que de la transition – qui, en fait, donnait quatre scénarios de calendrier différents. En fait, pour essayer – c'est dommage que je ne l'aie pas, mais pour essayer de donner un petit sommaire de ça, en gros, donc le gouvernement américain, donc la NTIA nous a dit plus ou moins que si on veut respecter le calendrier et l'idée d'avoir un contrat qui se termine plus ou moins à la fin de l'été prochain, il faudrait qu'il soit en position de recevoir une proposition d'ici à peu près la fin de l'année ou tout début de l'année prochaine. Ça leur permettrait ensuite d'avoir en gros trois mois d'analyse au sein du Gouvernement puis la période de Congrès, qui est donc de 30 jours législatifs, ce qui peut aller, disons peut-être jusqu'à deux mois éventuellement. Et puis, une fois qu'ils auraient donné leur accord, on a une période d'implémentation selon la complexité des demandes pratiques d'implémentation. C'est à la fois des choses, par exemple, des changements des articles d'associations, des *bylaws*, mais aussi des – il y a quand même toute une gamme de changements à faire, par exemple logicielle, comme j'ai mentionné, par rapport aux logiciels IANA, pour pouvoir permettre à la communauté de consulter la manière dont IANA est gérée. Donc, ça prendrait quelques mois.

On parlait de quatre mois, ça dépend un petit peu des estimations, ça dépend un peu des propositions finales qui seront faites. Donc, ça nous amène en gros à juin, juillet, voire août, si on arrive donc à donner cette proposition en gros d'ici janvier au gouvernement américain. Encore une fois, selon nos estimations, etc. Donc, ça veut dire que si on pousse un peu plus loin, si on prend plus de temps, on se retrouve avec une – en plein milieu de la campagne électorale américaine qui est toujours un moment un peu difficile pour faire avancer les choses, notamment par rapport au Congrès, même si c'était trois ou quatre mois avant, c'est quand même des moments chauds là-bas. Donc, ça renforce la complexité, disons, au niveau de la dynamique.

Alors, sur exactement le Congrès américain et son pouvoir, du moins ce qu'ils aimeraient faire, ils ont effectivement passé une loi – je ne suis pas sûr si elle a été ratifiée officiellement, mais à priori, elle devrait l'être —, qui s'appelle le *Dot Com Act*, elle a été surnommée le *Dot Com Act*, et c'est une loi bipartisane comme ils appellent, donc ce sont les démocrates et les républicains ensembles. Et l'idée, ce serait vraiment une analyse. Ce ne serait pas à priori quelque chose qui pourrait bloquer les choses. Et il y a eu quand même un communiqué du – je ne sais pas comment on l'appelle en anglais... disons, c'est l'avocat senior du département du Commerce américain qu'on appelle le *General*

council – l’an dernier, qui avait dit que la décision de mettre fin au contrat IANA avec ICANN est une décision purement du pouvoir exécutif. Donc, à priori, le Congrès ne peut pas s’opposer à cette transition en tant que telle. Cela dit, ils peuvent bien sûr mettre une certaine pression, surtout si on se rapproche de l’éminence de la campagne présidentielle américaine ou bien essayer de mettre des bâtons dans les roues en demandant certaines choses, en gros, en ajoutant du délai dans le processus. Ils ne peuvent pas arrêter les choses, mais ils peuvent rendre les choses un peu plus difficiles.

Voilà. J’espère – c’est donc – j’espère que cela vous a donné un bon éclairage.

EMANUEL ADJOVI :

Merci pour cet éclairage sanctionné par l’intervention du conseil juridique du département du Commerce, qui avait indiqué ce qu’il convenait de faire.

Tijani, oui?

TIJNAI BEN JEMAA :

Oui. Juste un petit mot. Bon, pour le calendrier, il y a une date limite qui serait l’expiration du contrat, qui serait en septembre 2016. Alors, si on veut regarder le calendrier, il faut faire un compte à rebours et il y a trois à quatre mois – il y a trois mois

pour l'analyse, il y a un à deux mois pour le Congrès, il y a l'implémentation et le travail technique à faire, donc le début de l'année prochaine, on doit avoir une proposition qui est arrivée déjà à la NTIA avec les mécanismes d'*accountability*. Ce que j'ai voulu dire – une seule chose ici, c'est que les gens disent que l'arrivée du nouveau président ou de la nouvelle administration américaine va peut-être arrêter le processus si le processus n'est pas fini avant. Moi, je ne crois pas ça du tout parce que c'est l'intérêt de l'Amérique d'une manière générale, c'est l'intérêt de l'industrie américaine d'une manière générale. Et il y aura sûrement une explication politique, je suis sûr que les républicains vont faire [peu clair] comme on est en train de larguer un petit peu notre patrimoine qu'est l'ICANN, comment on peut le donner comme ça. C'est juste pour des raisons électorales, mais par la suite, je suis sûr que tout le monde va revenir à la solution de la transition. La transition n'est pas un intérêt pour les autres, mais c'est un intérêt pour l'Amérique. Merci beaucoup.

EMANUEL ADJOVI :

Merci, Tijani. Nous allons aller vite parce qu'en principe, on doit terminer à 17 h 30 et il est 17 h 26. Nous allons faire des efforts pour continuer la liste. On espère que la salle ne sera pas réclamée. Donc, je souhaiterais que les prochains intervenants puissent faire en sorte qu'en 45 secondes, la question soit posée.

Donc, voilà. Donc, je vais – Tijani – je ne sais pas si Tijani peut attendre un peu encore et que les gens du CCWG peuvent accepter que nous puissions te retenir parce que – en tous cas, nous avons donné Tijani au CCWG depuis plusieurs mois, maintenant il faut qu'ils acceptent aussi de faire des concessions.

Donc, Mona, oui.

MONA :

Oui. Rapidement. Moi, j'ai une réflexion sur le statut juridique parce que cette transition qui est déjà conditionnée; conditionnée par le gouvernement américain, qui ne veut pas que les autres gouvernements du monde puissent jouer un rôle et en plus, il y a ces principes qui doivent être défendus d'un Internet inclusif, démocratique, je ne sais pas quoi, qui est normalement défendu par les gouvernements, par les autorités publiques et non pas par le business. On est très conscient, on est adulte, on sait qu'aux États-Unis, c'est le business qui peut même influencer les décisions du gouvernement. En fait, il ne « peut » pas : il influence toutes les décisions de l'administration américaine, même au niveau de la paix et de la guerre. Et donc, c'est quoi ça? C'est une transition d'une société américaine, c'est-à-dire un statut juridique qui ne garantit pas effectivement ce qui est annoncé comme principes. Et en plus, comment sera

ou bien comment va-t-on garantir cet équilibre au niveau du partage de pouvoirs dans ce système de *multistakeholder* où les gouvernements doivent avoir un rôle. Et de l'autre côté, on parle de consensus et...

EMANUEL ADJOVI : Merci...

MONA : Bon. Merci.

EMANUEL ADJOVI : Oui. Pierre Dandjinou, vice-président Afrique de l'ICANN.

PIERRE DANDJINOU : Vous comprenez que je n'ai pas de question. Mais bon, on n'a pas le temps de toute façon...

Je voulais juste attirer l'attention sur le volet politique de la chose, mais je crois que les premières questions sont arrivées à ça. D'autant que si [peu clair] dans la salle lorsque les représentants du Congrès américain – je crois, hier – ont réagi, bon vous comprenez très bien qu'au niveau américain, c'est très clair. Et donc, la grande question, c'est d'avoir ça aussi en mémoire lorsque vous traitez de ces choses-là.

Donc, juste pour moi, je voudrais remercier la communauté d'une façon ou d'une autre parce que nous avons lancé ce mouvement d'informer davantage tout cela, mais je vous ai dit que moi, je [peu clair] maintenant que tout ça commence, l'information au niveau, n'est-ce pas, des différents pays. Parce que moi, j'ai des ministres qui nous disent : « C'est bien, vous vous amusez, mais nous- autres, quel est notre rôle dans votre affaire? ». Et je pense que ces questions vous seront posées [peu clair]. Voilà.

EMANUEL ADJOVI :

On n'est pas là pour jouer parce qu'on n'a pas joué [peu clair].

Bon, Monsieur Justin du Rwanda.

JUSTIN :

Je voudrais juste faire un petit commentaire. C'est très dommage que monsieur Moctar est parti.

Bon, moi, j'ai appris beaucoup de choses dans le cas de .AFRICA contre *Africa Union*. C'est que quand le verdict est tombé, on disait qu'il fallait payer – rembourser à [peu clair] la somme de 500 000 dollars représentant les frais qu'il avait engagés pour les procédures pour l'IPR. Mais moi, je me demandais si une communauté Internet africaine, s'il fallait qu'il se mette un [peu clair], est-ce qu'il en sortira avec une telle somme?

Et puis, moi, j'avais dit à Moctar : « Moi, je suis représentant du GAC, est-ce que vraiment il n'y a pas lieu de présenter un projet pour protéger les communautés Internet? », [peu clair] système Internet de l'ICANN, et on ne va pas s'en sortir quand on aura des [peu clair]. Et heureusement, hier, dans le GAC, l'Angleterre – le Royaume-Uni a présenté ce projet dans ce sens sur ce qu'il a appelé *community application*, qui visait juste à essayer de voir comment alléger ou faire face à ces exigences très lourdes de l'ICANN et pour que les communautés puissent s'en sortir. Voilà. Merci.

EMANUEL ADJOVI : Merci, Justin.

Maintenant, le ministre [peu clair].

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Ancien ministre.

EMANUEL ADJOVI : Toujours ministre!

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Si je comprends bien, dans la gérance de l'ICANN, il y a la partie avec l'ICANN et la partie avec VeriSign. Donc, si Tijani, Jean-Jacques nous ont expliqué un peu la partie ICANN, est-ce

qu'également il y a un travail ou proposition pour la partie VeriSign. Surtout, je complète que certains sénateurs ont envoyé une lettre à ce qu'ils appellent *government accountability office* — je pense que c'est une sorte de cour de comptes au Congrès — , pour dire que le fichier racine est une propriété américain et donc, ne peut pas être cédé sans l'accord du Congrès. Voilà.

EMANUEL ADJOVI :

Deux questions qui proviennent de nos collègues qui suivent à distance...

TIJANI BEN JEMAA :

The root zone maintainer, c'est VeriSign. Il le fait en vertu d'un contrat entre VeriSign et ICANN. Donc, le gouvernement américain n'a rien à voir. C'est pour ça que nous faisons maintenant notre travail avec le gouvernement américain parce que nous avons l'*oversight* du gouvernement américain sur les fonctions IANA. Mais ce qui entre ICANN et VeriSign serait traité autrement serait traité par la suite. C'est entre ICANN et VeriSign. C'est pour cela que ce n'est pas inclus.

[Discussions entremêlées]

Non, non...

EMANUEL ADJOVI : Oui. Olivier? Monsieur Bidron?

Vas-y.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui. Je souhaiterais que ce point soit vérifié parce que dans mon idée, le contrat était bien entre le gouvernement américain et VeriSign.

JEAN-JACQUES SAHEL : En fait, il y en a deux. Il y en a un entre ICANN et VeriSign effectivement, et il y en a un entre le gouvernement américain et VeriSign.

Je crois qu'il y a eu une communication il y a quelques semaines ou quelques mois à propos de la terminaison de ce contrat entre les États-Unis et VeriSign. Je vous avoue qu'il faudrait que je regarde le détail : je ne me souviens plus très exactement de comment ç'a été formulé, donc il faudrait que je vous revienne sur le point, à moins que mes collègues...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Dans ma mémoire, dans l'annonce de la NTIA, à l'origine, l'intention était bien effectivement d'effectuer cette transition vers – de demander à l'ICANN de faire des propositions pour

cette transition et ça incluait à la fois les relations avec VeriSign...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je me souviens d'avoir posé la question à Larry Strickling quand il nous avait présenté l'initiative, donc ça remonte à mars 2014. J'ai été le premier à prendre la parole et j'ai posé : « Est-ce que ça implique des changements sur le contrat VeriSign – il m'a dit – Non ». Mais peut-être que ç'a changé depuis.

JEAN-JACQUES SAHEL : Ce que à quoi je faisais référence, c'est que je crois qu'il y a eu une annonce il y a quelques semaines, donc il faudrait que je retrouver les détails. Ce qui avait déjà été dit en mars 2014 par la NTIA – j'ai la phrase exacte : c'est dans la FAQ qui est sur le site de la NTIA —, c'est donc, en anglais, ça dit – en fait, « NTIA devra coordonner une transition liée et parallèle de ses responsabilités », *required NTIA coordinate related and parallel transition of this responsibilities.*

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Si ça veut dire qu'il faut réécrire le contrat, c'est normal, mais ça ne veut pas dire – moi, je n'ai pas compris que le rôle de VeriSign était remis en cause.

EMANUEL ADJOVI : Je crois que cette question montre la complexité du processus et aussi la nécessité de clarifier un certain nombre de points. Je crois que nous ne disposons pas de temps maintenant pour aller dans les détails. Ce que je propose en la matière, c'est que – si Jean-Jacques peut nous aider à clarifier cela et avoir une petite note là-dessus qu'on va envoyer à l'ensemble de la communauté. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition?

Merci.

LAURENT FERRALI : Pardon, Laurent Ferrali de la Délégation française.

Je pense qu'effectivement il y a une communication qui a été faite il y a quelques semaines. Il me semble que c'était Larry Strickling dans le cadre de sa communication sur l'extension du contrat IANA jusqu'en septembre de l'année prochaine. Il a dit également que l'ICANN commençait à travailler avec VeriSign pour justement travailler aussi la transition qui lie le contrat VeriSign. Voilà. L'*executive order*.

EMANUEL ADJOVI : L'*executive order*.

LAURENT FERRALI : Il me semble.

EMANUEL ADJOVI : D'accord.

TIJANI BEN JEMAA : Est-ce que je peux ajouter un mot?

Alors, la transition se fait entre ICANN et le gouvernement américain. Tout contrat qui n'est pas entre ICANN et le gouvernement américain n'a rien à avoir avec la transition. Donc, si VeriSign a un contrat avec le gouvernement américain, si on fait la transition, ce contrat n'a plus de raison d'être puisqu'ICANN n'a plus d'*oversight* sur l'ICANN. Deuxièmement, et ç'a été dit – j'ai lu ce que vient de dire Laurent, le gouvernement américain avait dit qu'ICANN commence à travailler avec Verisign concernant ce contrat de *root zone maintenir*.

EMANUEL ADJOVI : Il y a deux questions à distance. De Mamadou du Sénégal : « Est-ce que monsieur Tijani peut revenir sur les objections récentes du Conseil d'administration sur la proposition du Groupe de travail et sur la responsabilité du Groupe de l'ICANN? ».

Deuxième question qui vient des îles, de monsieur [Adi] : « Est-ce que monsieur Tijani peut nous dire quel type de pouvoirs est prévu et dans quel cadre la communauté pourra intervenir pour soutenir ou rejeter la décision du modèle multi-acteurs qu'on imagine actuellement? ».

TIJANI BEN JEMAA : Un pouvoir pour rejeter le pouvoir multi-acteurs?

EMANUEL ADJOVI : Oui, c'est... Je crois que c'est...

TIJANI BEN JEMAA : Je préfère ne pas répondre à une question comme ça.

Par contre, pour la première question, quelles sont les objections du Conseil d'administration, il y en avait plusieurs. Il y avait des objections partout. Sur le rejet du budget, sur la révocation des directeurs, sur pratiquement toutes les propositions du CCWG. Mais, si vous voulez, ils adoptent les principes, nos principes, mais ils trouvent que les moyens que nous adoptons ne sont pas les bons. Et dans un certain sens, ils ont raison pour certaines choses. Pour deux choses, ils ont proposé des moyens qui étaient encore plus mauvais et donc,

on est arrivé à tout aplatir. Maintenant, ils sont d'accord pour aller dans le sens du *sole designator model*.

EMANUEL ADJOVI : Tijani, nous allons te remercier et remercier Jean-Jacques et ainsi que Moctar pour vos interventions, vos contributions dans ce cas.

Il reste d'autres points de l'ordre du jour. Je crois qu'il y a beaucoup d'impatience. Je ne sais pas si on peut aborder ce point rapidement...

Je voudrais...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Alors, il y a l'intervention de monsieur Emmanuel Adjovi, l'intervention de Laurent Ferrali et puis les divers. [Peu clair]. Donc, si chacun – on donne cinq minutes à chacun pour pouvoir permettre vraiment de vous écouter et de pouvoir conclure.

EMANUEL ADJOVI : Oui. Moi, je voulais intervenir sur le *stress test* 18. Je ne vais pas être long puisque le processus est engagé, tout le monde connaît le *stress test*, je ne veux pas entrer dans les détails. Et compte tenu de l'accélération de processus au sein du GAC, nous avons été amenés à avancer le débat parce qu'on voulait

discuter de cette question-là ici, mais on a constaté qu'il y a une accélération du processus au niveau du GAC pour passer en force. Donc, cela nous a amenés à réagir vite et à proposer une déclaration des pays francophones au niveau du GAC pour qu'on puisse prendre en compte cet élément dans la balance et que cela puisse amener à rechercher des consensus. Dans ce processus, il y a eu, je crois, la Belgique, et aujourd'hui aussi le [peu clair] qui disaient qu'ils sont neutres par rapport à ce processus, en tous cas par rapport à la prise de position. Et monsieur Moiny de la Belgique souhaiterait s'expliquer sur cette position. Donc, il dispose d'une minute trente secondes pour pouvoir s'expliquer.

JEAN-PHILIPPE MOINY : Je voudrais vous présenter mes excuses pour le moment d'expression de la position belge. Très honnêtement, je ne me suis pas rendu compte, je n'ai pas réalisé qu'une prise de position allait être adoptée au nom, notamment, des représentants du GAC francophone dans la Belgique. Donc, là, il y a une part de distraction de ma part très honnêtement et j'aurais préféré réagir dans la liste francophone plutôt que directement auprès de la liste du GAC. Maintenant, quand j'ai vu la déclaration arriver au niveau du GAC, j'ai été obligé de réagir parce que ce n'est pas la position actuelle de mon pays. Pour le moment, on a en effet une position neutre, on reste ouvert à la

discussion, on n'a pas encore tranché la question, même si – pardon – on partage...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Votre position n'est pas bonne, hein? Vous toussiez beaucoup!

JEAN-PHILIPPE MOINY : Je n'ai pas l'habitude de ce genre d'explications! C'est pour ça! Ce n'est pas confortable. Et donc, c'est la raison pour laquelle je me suis exprimé après et nous avons manifesté le souhait de ne pas faire partie de cette déclaration, du moins à l'heure actuelle. Alors, je ne dis pas qu'on a une position qui est immuable, mais pour le moment, c'est notre position.

EMANUEL ADJOVI : Merci, cher ami, Jean-Philippe. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre a...

Pierre?

PIERRE : Merci. Je remercie mon [peu clair] de la Belgique qui est venu là, mais quelles sont les raisons qui motivent cette position actuelle? Elles sont sur quel schéma? C'est juste — ça peut nous éclairer aussi, nous aider dans la réflexion et nous préparer aussi

pour la discussion avec les autres parce que peut-être qu'il y a des éléments que nous ne sommes pas au courant.

JEAN-PHILIPPE MOINY : Non, ça, je ne pense pas qu'il y ait des éléments qui ne soient pas à votre connaissance. Déjà, je peux éventuellement communiquer la position qui a été exprimée à la liste francophone, peut-être. Disons qu'à l'heure actuelle, on s'est dit : « Bon, si ce *stress test* est une condition de la NTIA d'une part, et si d'autre part, il ne peut pas y avoir de consensus au sein du CCWG pour supprimer ce *stress test*, alors, dans un souci de compromis, nous pourrions être prêts à réfléchir à une voie alternative à l'opposition pure et simple au *stress test* et la suppression pure et simple du *stress test* ». C'est un peu ça, l'idée, en fait. Mais en l'état, ça va peut-être changer, peut-être qu'on va voir qu'il y a plus de marges de négociations. Ça, je ne sais pas, mais c'est la position qu'on a choisie à l'heure actuelle : on reste ouvert à la discussion.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Merci, Jean-Philippe. Merci beaucoup pour ces explications. Il faut juste comprendre qu'on est dans une situation un peu compliquée parce que beaucoup de pays essaient de pousser pour qu'on réponde rapidement. Un prérequis d'après eux ou d'après certains de la NTIA – nous

sommes au GAC depuis quelques jours, la représentante des États-Unis a pris la parole un nombre important de fois, elle n'a jamais cité le fait que c'est un prérequis. Il y a des bruits qui courent. C'est important. Mais nous sommes des états, nous sommes réunis au sein du GAC, le GAC discute de manière – les portes sont ouvertes. Et à ma connaissance, les seuls arguments présentés par la NTIA au sein du GAC sont la stabilité – c'est ça, maintenant?

Non, non, le dernier parce que...

Non, mais ça, c'est fini...

[Discussions entremêlées]

Bon, c'est la semaine de la stabilité. Donc, bon – pardon. Parce que moi, je m'y perds.

Donc, voilà, c'est juste pour – et nous, on a commencé à bouger parce qu'on voit très bien qu'il y a la volonté de certains acteurs – pas que de la NTIA, mais il y en a d'autres, mais en l'occurrence la NTIA, de vouloir obtenir sur son bureau le rapport signé de la communauté qui lui va. Parce que c'est compliqué de dire à la communauté : « Voilà des règles. Vous avez cinq règles. Sur cette base, vous travaillez. Brouillez votre rapport ». S'ils doivent dire « non » au rapport de la communauté alors qu'ils avaient fixé des règles et que ce n'est pas dans ses règles, la position devient

inconfortable. Donc, ce qui nous amenait à bouger, c'est que de leur côté, ils bougent, il y a une pression qui a été mise qui est totalement artificielle parce que le GAC – comment dire, Mathieu Weil au CCWG – parce que c'est lui qui en a parlé, qui a clôturé le premier jour et il a dit : « J'attends qu'on mette le *stress test* 18 entre parenthèses et qu'on attend quelques informations du GAC ». Il n'a jamais parlé et on attend l'avis du GAC. Donc, pourquoi, cette semaine, on serait obligé d'arriver à un consensus sur la question? Avec quelle urgence?

Voilà, c'est tout. C'est pour ça qu'on a bougé. Parce qu'il est important au moins d'avoir un rapport de force et il est important d'avoir une clarification parce que quand on change trois fois d'argumentaire, ça commence à être difficile à suivre. Quand on change aussi plusieurs fois de sponsors – au début, Steve Delbianco a parlé de la communauté qui le soutenait. Lors de la réunion à Los Angeles, il a été posé plusieurs questions et apparemment, c'est une communauté qu'il a défini lui-même. Parce que jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas eu de position forte, de position en soutien d'ALAC, il n'y a pas eu de position en soutien de la ccNSO.

Donc, pour l'instant, il y a peu de gens qui parlent et [peu clair] tout le monde. Ce qui veut dire que – pour faire simple, si, par exemple, il amenait à compter les pour et les contres qui incluent, en fait, selon sa position, les indécis dans les pour ou

dans les contre ou ceux qui ne sont pas prononcés dans les pour ou dans les contre. Ce qui, pour faire très simple, vous êtes président, vous avez des élections, il y a 60 % d'abstention : vous êtes élu. Voilà. C'est comme ça que ça tourne. Donc, il est important maintenant d'avoir des positions parce que si vous n'avez pas de position, vous n'existez pas. Ou vous êtes, plutôt, avec lui. Et ça fonctionne partout. Là, il est en train de demander du soutien de la – je ne sais plus comment ça s'appelle ceux qui ne font pas de business à la GSNO... la *Noncommercial Constituency*. Voilà. Il est en train d'essayer au fur et à mesure et maintenant, il est obligé de faire sortir des gens à nouveau parce qu'il comptabilise. Voilà. Après, je pense que ce n'est pas la peine d'entre parler beaucoup plus. De mon côté, en tous cas.

JEAN-PHILIPPE MOINY : Juste deux points. Je vais vite parce que je dois y aller aussi. En termes de *timing*, quand vous vous positionnez définitivement – quand on attend les positions définitives?

[Discussions entremêlées]

J'ai un mandat qui était assez précis pour venir ici et je ne suis pas habilité à mettre en cause ce mandat-là.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : C'est une bonne question qu'on n'a pas la réponse. Le CCWG a fait circuler un document avec trois propositions de *timeslines* différentes. Ça va du 2 novembre 2015 – je précise – pour, comment dire, pour l'envoi du rapport au *chartering organization*, ça veut du 2 novembre jusqu'au 2 mars ou je ne sais plus quoi – non, 2 février en passant par le 25 janvier... Il n'y a pas de date. Là, à l'heure actuelle, le CCWG, il veut savoir comment c'est perçu au sein du GAC cette histoire. Il y a des gens qui ont répondu à des consultations publiques, tout le monde n'y a pas répondu. Il y a peu de pays. Lui se fonde sur le fait qu'il y a quatre pays qui ont répondu à la consultation pour dire qu'au GAC, en fait, il y a très peu de pays qui ne sont pas d'accord et que les autres sont d'accord. Tout simplement. Parce que quand lui – si on ne s'oppose pas, c'est qu'on est d'accord. Et c'est la même personne qui a quand même [peu clair] la première fois, il y avait un risque de capture en donnant l'exemple – c'est assez savoureux – de si, le GAC prenait un avis contre la liberté d'expression. C'est la définition de la liberté d'expression. Elle est assez particulière parce que quand vous ne dites rien : vous êtes pour lui. Donc, voilà, c'est un spécialiste du sujet certainement. Moi, j'ai certainement une définition qui est trop ancienne, trop datée. Peut-être que lui, c'est une définition post-moderne de la liberté d'expression.

Mais on n'a pas de *timeline*, c'est pour ça qu'aujourd'hui, il n'y a pas de pression. Ça veut dire que ça ne nous dérange pas – nous, ça ne nous dérange pas – on travaille ensemble depuis des années dans des consultations francophones. On a de nombreux [peu clair] : le .SPA, l .VIN, le [peu clair] et tout le reste de cette famille. On a eu beaucoup de sujets. On comprend tout à fait que vous avez des moments où vous avez des positions, des moments où vous n'avez pas de positions, mais ça, ce n'est pas un sujet. Le sujet, c'est juste qu'on est dans une position où on nous dit : « Vous représentez peu de monde ». Et qu'on balance une communication et que les gens disent : « Non, non, je n'en fais pas partie en fait. Ils m'ont compté, mais je ne suis pas dedans ». Donc, après, il y a un argument tactique – une cueillette d'informations, pardon, où – comment dire...? Les gens commencent à se questionner après. Il y a une déclaration disant qu'il y a beaucoup de pays puis il dit : « Il ne doit pas y avoir tant que ça parce qu'il y en a déjà deux qui étaient comptés puis qui ne sont pas dedans. S'il y en a deux : il y en a peut-être quatre, il y en a peut-être huit, il y en a peut-être 12, il y en a peut-être qu'un seul pays ou peut-être que c'est juste la francophonie qui l'a inventé aussi ». Voilà.

Donc, je pense que c'est – il n'y a plus d'autres – il n'y a pas grand-chose à faire à l'heure actuelle. Peut-être que si c'est communiqué au CCWG, on recevra une liste de pays qui ont

répondu favorablement, ce sera plus clair, et puis voilà. Il n’y a pas [peu clair], on doit discuter sur le GAC, on ne doit pas partir sur les chapeaux de roues en disant : « On va se bagarrer sur le *stress test 18* ». Il faut d’abord que les gens comprennent quel est le constat, de quoi on parle, qui le demande. Parce que « qui le demande », c’est important quand votre réponse dépend de votre interlocuteur. Si je dis...

Bon. Ma liberté d’expression...

JEAN-JACQUES SAHEL : Une phrase pour dire qu’on a fait le compte depuis la séance d’hier : 25 pays, au moins 25 pays se sont exprimés clairement et expressément en faveur du rejet du *stress test 18*, notamment la Chine, notamment l’Inde. Ça veut dire que déjà, avec ces deux-là, on a plus de la moitié de la population du monde.

EMMANUEL ADJOVI : On va maintenant donner la parole à Yves. Cinq minutes... cinq minutes maintenant réduit à quatre.

YVES MIEZAN EZO: Je vais essayer d’être extrêmement bref. Pour ceux qui sont déjà sur la liste de diffusion Francophonie ICANN, vous avez dû recevoir une information relative à une étude statistique que

l'Organisation internationale est en train de mener autour des ccTLDs francophones. Et l'angle problématique, en fait, est la souveraineté numérique. Alors, c'est vrai que l'objectif aurait été peut-être de vous brosser ça un peu en détail, mais l'idée, c'est de procéder à un état des lieux statistiques en fait des noms de domaine nationaux des pays francophones essentiellement d'Afrique et puis d'avoir en fait des bases relativement fiables de l'industrie du DNS, en fait, sur le continent. En fait, le sujet du *stress test* tombe à point puisqu'il aura un certain nombre d'implications par la suite.

Alors, pour ceux qui sont au fait de cette étude, je vous invite grandement — aujourd'hui, j'ai eu 48 réponses, mais qui ne sont pas forcément représentatives de l'intégralité du continent et encore moins de l'Afrique francophone. J'ai sept, huit — une dizaine de réponses complètes, je crois. Typiquement, pour le Sénégal, c'est une donnée qui m'intéresse vraiment au plus haut point. Pour ceux qui n'ont pas encore reçu le lien, je renverrai sur la liste aujourd'hui, je pense, le lien vers l'étude, l'histoire qu'on collecte le maximum de données. Et puis, à l'issue de cette étude qui va courir jusqu'à la fin de l'année, on essaiera de produire en fait au moins une note en papier sur les grandes lignes stratégiques qui peuvent se dégager et qui pourront permettre aux ccTLDs vraiment de garantir les éléments de leur souveraineté numérique.

Pour ceux qui ne sont pas sur la liste, vos données personnelles ont été recueillies à la suite de votre plein gré, donc...

EMMANUEL ADJOVI : Merci bien.

YVES MIEZAN EZO : Donc, vous recevrez les informations.

EMMANUEL ADJOVI : Quatre minutes et tu en as fait trois. On va accorder alors trois minutes au suivant. C'est Laurent Ferrali.

LAURENT FERRALI : Merci, Yves, d'avoir parlé en trois minutes et pas en 30 secondes, ça me laissera plus de temps.

De manière assez logique, on va juste faire un petit focus sur le [peu clair]. C'est un document qui a été rédigé en grande partie par la ccNSO. Vous savez, c'est la version de support qui regroupe les personnes – les structurés qui gèrent des ccTLDs, donc des domaines de pays. À l'heure actuelle, il n'y a pas de cadre international juridique de gestions des ccTLDs, il y a certains pays qui sont assez en avance. Il y a des pays qui ont des cadres assez complets, la France notamment. Ce n'est pas de notre faute, ce qu'on a beaucoup de contentieux, donc...

donc, ce n'est pas du triomphalisme! On a morflé! Donc, ça nous a obligés à développer un cadre parce que des citoyens éclairés ont vu qu'il y avait des failles assez importantes.

Donc, voilà. Il faut comprendre ce document qui a pour objet de simplifier, de clarifier les règles, peut représenter un problème pour certains pays parce qu'ils fixent des règles qui s'appliqueront de fait à des pays qui n'ont pas de cadre réglementaire précis, notamment en matière de délégation, redélégation. Il est par exemple prévu que l'entente devra obtenir l'accord du sortant pour opérer un ccTLD. Pas besoin de vous expliquer que ça va être compliqué. À part si le sortant veut s'enfuir, il y a peu de chances qu'ils laissent l'entrant entrer. Au niveau de l'IANA, il pourrait y avoir des choses qui bloquent parce que vous ne pouvez pas – l'IANA appliquera les règles. Si vous n'avez pas de règles dans votre pays, ben il impliquera des règles issues des RFC, issues du [peu clair]. Donc, voilà. C'est juste pour vous signaler qu'il est important que ces ccTLDs soient bien encadrés dans vos pays. C'est un signe... comme ça s'appelle... c'est un signe de souveraineté du pays, c'est l'image du pays sur Internet, c'est son domaine sur Internet et il est important qu'il ait le cadre juridique qu'il mérite si vous voulez en faire un outil de promotion du pays, que ce soit culturel, économique, que votre administration fonctionne bien sur ce domaine-là, etc. Je pourrai envoyer une petite fiche dans les

semaines à venir pour être plus précis parce que c'est un peu plus compliqué de parler longuement de ce sujet.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Merci. Cette fiche sera tout à fait la bienvenue pour davantage éclairer les lanternes.

Alors, peut-être en guise de synthèse, je vais laisser la parole à Emmanuel pour un peu lier la gerbe avant de conclure. Merci.

EMMANUEL ADJOVI : Je crois que cette concertation nous a permis d'éclairer nos lanternes sur un certain nombre de points importants liés aux deux grandes réformes en cours. Et ce que je voudrais proposer – il y a un certain nombre d'intervenants qui nous envoient les documents et je veux leur demander qu'ils envoient les présentations qui ont été développées pour nous permettre de nous imprégner bien des problèmes et comprendre les enjeux. Parce que derrière tout ce qui se passe, il y a des enjeux économiques. Il faut qu'on ait une conscience claire de ces enjeux économiques. Il y a aussi des enjeux économiques liés aux valeurs que nous portons. Donc, par rapport à ça, pour pouvoir avoir des positions très claires, le temps du camouflage est terminé, il faut maintenant, comme je disais ce matin, cesser le discours et entamer le parcours.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Merci bien. Donc, le parcours, c'est déjà ici à Dublin, comme tu dis, avec l'agenda qui est prévu de pouvoir représenter les différentes positions qui sont les nôtres au niveau francophone et au niveau des états.

Je voudrais, au nom de l'OIF, vous remercier pour la patience, pour la pertinence de vos présentations et des débats qui ont eu lieu. Nous rendrons compte fidèlement et nous comptons sur votre soutien pour que la présence et la voix françaises soient davantage renforcées dans ces instances pour un Internet multilatéral, pour une présence de la diversité culturelle, linguistique, technologique dans le cyberspace.

C'est sur ces mots que je voudrais à nouveau dire merci et bon vent à chacun et chacune. Merci.

[Applaudissements]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]